

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 72-001.7

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 6

UltraTemp® Part 2 de 2 (Base)

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : UB/81242
 Nom du produit : UltraTemp® Part 2 de 2 (Base)
 Description du produit : Ciment de scellement/obturation temporaire sans eugénol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Ciment temporaire dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com
Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: N

Phrases R

: R50/53

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Environnemental

: Toxicité aquatique, Aigüe, Catégorie 1
 Risques chroniques pour l'environnement aquatique, catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: N



Dangereux pour
l'environnement

R & S déclaration (s)

: R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets négatifs de long-terme sur l'environnement aquatique.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger

:



Environnement

Mot d'avertissement

: ATTENTION

Mention (S) de danger

: H410 : Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P305 : SI DANS LES YEUX :

P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.

P302 + P352 : Si SUR LA PEAU : Laver à grande eau et savon.

Stockage

: P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 72-001.7

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 6

UltraTemp® Part 2 de 2 (Base)

Elimination : P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux.
(EC 1975L0442-20/11/2003)

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Nocif pour la vie aquatique avec effets à long terme.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oxyde de Zinc	1314-13-2	215-222-5	≤35	N ; R50/53	Aquatic. Chroniq. Cat. 1 ; Tox. Aquatic., Aigüe, Cat. 1 ; H410 ; H400

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Pour la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion de petites quantités, le produit est inoffensif, autrement, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. Transporter à l'air frais. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux : Peut provoquer une irritation modérée.

Peau : Peut causer une légère irritation.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion en grande quantité.

Inhalation : Non attendu pour ce produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Non Applicable

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Non déterminé

Risques d'explosion : Non déterminé

Explosion de feu : Non déterminé

Sensible aux décharges statiques : Non déterminé

Sensibilité aux chocs : Non déterminé

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 72-001.7

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 6

UltraTemp® Part 2 de 2 (Base)

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.

Equipement de lutte contre l'incendie : Eau pulvérisée, brouillard ou brume, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2)

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Essuyer avec un chiffon, du savon et de l'eau.

Ecoulement important : Absorber avec un matériau inerte, non combustible humide, puis rincer la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser un équipement de protection approprié.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Ciment temporaire dentaire professionnel

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection respiratoire : Une bonne ventilation générale est suffisante pour contrôler les niveaux atmosphériques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Pâte

Couleur : Beige

Odeur : Huile minérale

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Aucune connue.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 72-001.7

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 6

UltraTemp® Part 2 de 2 (Base)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique (Aigue) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non définies

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : N / A

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Marchandise non dangereuse

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : N / A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N / A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en Vrac : Marchandise non dangereuse

Information complémentaire : Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long-terme.

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 14/12/2006

Numéro de FTS : 72-001.7

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 6

UltraTemp® Part 2 de 2 (Base)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet)

: R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets négatifs de long-terme sur l'environnement aquatique.

Aquatic. Chroniq. Cat. 1 : Risques chroniques pour l'environnement aquatique, catégorie 1

Tox. Aquatic., Aigüe, Cat. 1 : Toxicité aquatique, Aigüe, Catégorie 1

H400 : Très toxique pour la vie aquatique.

H410 : Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long-terme.

Préparé par:

Anu Kattoju

Résumé de révision

: Cette fiche remplace la fiche du 28/05/2014. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : . **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 4** : INGESTION, NOTES AU MEDECIN, SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION - INGESTION. **Section 8** : EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE – PEAU. **Section 10** : POLYMERISATION DANGEREUSE, STABLE. **Section 11** : AIGUE (ORALE LD₅₀ (rat), INHALATION LD₅₀ (rat). **Section 12** : DONNEES ENVIRONNEMENTALES. **Section 14** : AIR (ICAO/IATA) DISPOSITIONS PARTICULIERES COMMENTAIRES, ROUTE ET RAIL (ADR/RID) (NOM PROPRE D'EXPEDITION), MARITIME (OMI/IMDG) DISPOSITIONS PARTICULIERES, PAR ROUTE ET RAIL (GB uniquement)(CDG) - DISPOSITIONS PARTICULIERES SECTION 14 information de transport. **Section 15** : COMMENTAIRES GENERAUX, RoHS, SECTION 15 : information concernant la réglementation. **Section 16** : DECLARATIONS GENERALES.

Déclarations générales

: N/A : Non Applicable

Responsabilité du fabricant

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/02/2006

Numéro de FTS : 22-001.8

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 8

UltraTemp® Part1 de 2 (Catalyst)

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : UK/81247
 Nom du produit : UltraTemp® Part 1 de 2 (Catalyst)
 Description du produit : Matériau d'obturation et de scellement temporaire, sans eugénol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Matériau d'obturation et de scellement temporaire à usage dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com

Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: Xi

Phrases R

: R36/38

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé

: Irritation oculaire
 Irritation Cutanée, Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: Xi



Irritant

R & S déclaration (s)

: R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



Point d'exclamation

Mot d'avertissement

: ATTENTION

Mention (S) de danger

: H319 : provoque l'irritation grave des yeux.
 H315 : Provoque l'irritation de la peau.

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P305 : SI DANS LES YEUX

P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes

P337 + P313 : Si une irritation des yeux persiste : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et au savon.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/02/2006

Numéro de FTS : 22-001.8

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 8

UltraTemp® Part1 de 2 (Catalyst)

Stockage : P273: Eviter le rejet dans l'environnement.
Elimination : P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux.
 (EC 1975L0442-20/11/2003)

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Aucune

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide Benzoïque	65-85-0	200-618-2	≤15	Xi ; R36/37/38	Irr. Peau, Cat. 2 ; Dom. Ocu. Grav. Cat. 1 ; H315 ; H318
4-méthoxy-Phénol	150-76-5	205-769-8	≤1	Xi; R36	Irr. Yeux, Cat. 2 ; Sens. Peau, Cat. 1 ; Tox. Aigüe (O), Cat. 4 ; H302 ; H317 ; H319

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenir des soins médicaux, si l'irritation persiste.

Pour la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion : Si ingestion en petite quantité, le produit n'est pas nocif, autrement contacter un médecin.

En cas d'inhalation : Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. Transporter à l'air frais. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux : Peut provoquer une irritation modérée.

Peau : Peut causer une légère irritation.

Ingestion : Non attendu pour ce produit.

Inhalation : Non attendu pour ce produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Non Applicable

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger général : Non déterminé

Produits de combustion dangereux : Aucun connu.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/02/2006

Numéro de FTS : 22-001.8

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 8

UltraTemp® Part1 de 2 (Catalyst)

Risques d'explosion	: Aucun connu.
Explosion de feu	: Non déterminé
Sensible aux décharges statiques	: Non déterminé
Sensibilité aux chocs	: Non déterminé
5.3. Conseils aux pompiers	
Procédures de lutte contre l'incendie	: Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.
Equipement de lutte contre l' incendie	: Eau pulvérisée, brouillard ou brume, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2)

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Essuyer avec un chiffon, du savon et de l'eau.

Ecoulement important : Absorber avec un matériau inerte, non combustible humide, puis rincer la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser un équipement de protection approprié.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Matériau d'obturation et de scellement temporaire à usage dentaire professionnel

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Gel

Couleur : Transparent

Odeur : Piquant, odeur d'acide acrylique typique.

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/02/2006

Numéro de FTS : 22-001.8

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 8

UltraTemp® Part1 de 2 (Catalyst)

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Non déterminé

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité : Non Déterminée

Toxicité aquatique (Aigue) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non établies

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Éliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : N / A

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Marchandise non dangereuse

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : N / A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N / A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en Vrac : Marchandise non dangereuse

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 09/02/2006

Numéro de FTS : 22-001.8

Date de révision : 05/05/2015

Révision No : 8

UltraTemp® Part1 de 2 (Catalyst)

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet) : R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36: Irritant pour les yeux.
Tox. Aigüe (O), Cat. 4 : Toxicité aigüe (Orale), Catégorie 4
Irr. Yeux, Cat. 2 : irritation oculaire, Catégorie 2
Dom. Ocu. Grav., Cat. 1 : Dommages oculaires graves, Catégorie 1
Irr. Peau, Cat. 2 : irritation cutanée, Catégorie 2
Sens. Peau, Cat. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302 : Nocif si ingéré.
H315 : Provoque l'irritation de la peau.
H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique
H318 : Provoque de graves dommages oculaires.
H319 : Provoque de graves irritations oculaires.

Préparé par:

Résumé de révision

Anu Kattoju

: Cette fiche remplace la fiche du 13/05/2014. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : **Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 8** : EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL - PEAU. **Section 10** : POLYMERISATION DANGEREUSE, STABLE, POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES. **Section 11** : AIGUE (ORALE LD₅₀ (rat), INHALATION LD₅₀ (rat). **Section 14** : AIR (ICAO/IATA) (DISPOSITIONS PARTICULIERES), ROUTE ET RAIL (ADR/RID) (NOM PREOPRE D'EXPEDITION), MARITIME (OMI/IMDG) (DISPOSITIONS PARTICULIERES), PAR ROUTE ET RAIL (GB uniquement)(CDG) - DISPOSITIONS PARTICULIERES SECTION 14 : information de transport **Section 15** : SECTION 15 : information concernant la réglementation. **Section 16** : DECLARATION GENERALE.

Déclarations générales

Responsabilité du fabricant

: N / A = Non applicable

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.